



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 13/IMO/0201
 Valable jusqu'au : 12/09/2023
 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle)
 Année de construction : 2010
 Surface habitable : 130 m²
 Adresse : Quartier «Les Molles»
 31110 CIER-DE-LUCHON

Date (visite) : 12/09/2013
 Diagnostiqueur : ZIMMERMANN Celine
 Certification : Socotec Certifications n°DTI / 1211-013 obtenue le
 23/11/2007

Signature :

Propriétaire :
 Nom : Mr DUCLO Didier
 Adresse : Quartier «Les Molles»
 31110 CIER-DE-LUCHON

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Aoûl 2011. Le présent diagnostic de performance énergétique a été enregistré sur le site de l'ADEME sous le numéro : 1331V1002886R

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 2 681 kWh _{EP}	6 918 kWh _{EP}	324 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3 399 kWh _{EP}	8 768 kWh _{EP}	411 €
Refroidissement	-	-	-
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 6 080 kWh _{EP}	15 686 kWh _{EP}	826 € (dont abonnement: 91 €)

Consommations énergétiques (En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

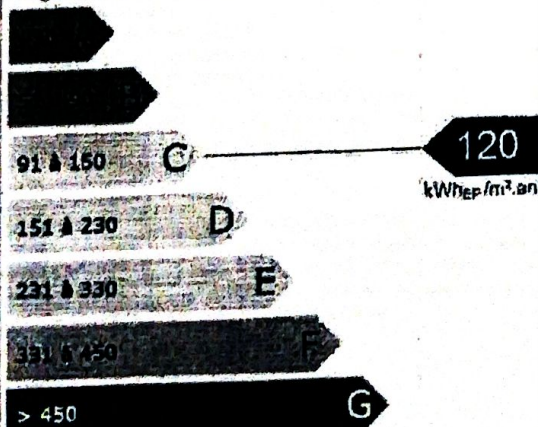
Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

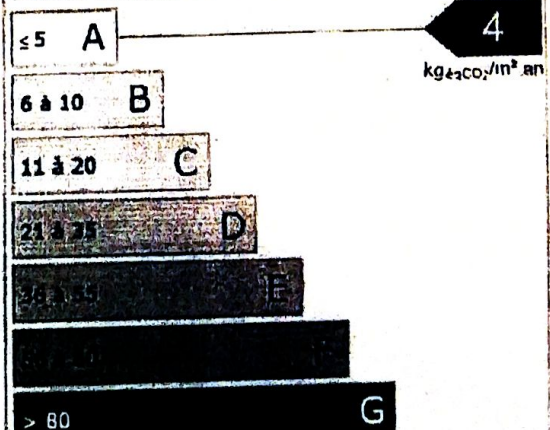
Consommation conventionnelle : 120 kWh_{EP}/m².an
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : 4 kg_eCO₂/m².an

Logement économe



Faible émission de GES



Forte émission de GES

V. l'enseigne

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Monomur donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (8 cm) Monomur donnant sur un garage avec isolation intérieure (8 cm) Monomur donnant sur une véranda avec isolation intérieure (8 cm)	Système de chauffage : Pompe à chaleur géothermique avec programmeur Émetteurs: Planchers chauffants	Système de production d'ECS : Combiné au système: Pompe à chaleur géothermique avec programmeur , réseau d'eau isolé
Toiture : Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (100 cm)	Radiateur électrique à inertie NFC régulée, avec programmeur	
Menuiseries : Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Fenêtres coulissantes métal avec rupteur de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Fenêtres battantes pvc, en survitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Fenêtres oscillantes bois, de toit double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : VMC SF Auto réglable après 82
Plancher bas : Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire avec isolation sous chape flottante (réalisée à partir de 2006)	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	
Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh _{EP} /m ² .an		
Energies renouvelables Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables Néant		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'énergie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Ne chauffez pas la véranda	-	-	-	-	-
Nettoyer les bouches d'extraction double flux	-	-	-	-	-
Installation ventilation double flux	-	€€€	-	-	-

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
• : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	•••• : moins de 5 ans
•• : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	••• : de 5 à 10 ans
••• : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	•• : de 10 à 15 ans
•••• : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	• : plus de 15 ans

Commentaires Néant

Références réglementaires utilisées : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêtés du 8 février 2012, décret 2008-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
 Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
 Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par SOCOTEC CERTIFICATION - 3 avenue du Centre Les Quadrants 78280 GUYANCOURT (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie		Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	31 Haute Garonne	
	Altitude	650 m	
	Type de bâtiment	Maison individuelle	
	Année de construction	2010	
	Surface habitable du lot	130 m ²	
	Nombre de niveau	2	
	Hauteur moyenne sous plafond	2,55 m	
	Nombre de logement du bâtiment	1	
	Caractéristiques des murs	Monomur donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (8 cm) Surface : 85 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,2 W/m ² C, b : 1 Monomur donnant sur un garage avec isolation intérieure (8 cm) Surface : 18 m ² , Donnant sur : un garage, U : 0,2 W/m ² C, b : 0,9 Monomur donnant sur une véranda avec isolation intérieure (8 cm) Surface : 5 m ² , Donnant sur : une véranda, U : 0,2 W/m ² C, b : 1	
	Caractéristiques des planchers	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire avec isolation sous chape flottante (réalisée à partir de 2006) Surface : 65 m ² , Donnant sur : un vide-sanitaire, U : 0,3 W/m ² C, b : 0,8	
	Caractéristiques des plafonds	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (100 cm) Surface : 65 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0 W/m ² C, b : 1	
Enveloppe	Caractéristiques des boîtes	Fenêtres battantes pvc, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Surface : 1,61 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, U _{jn} : 1,9 W/m ² C, U _w : 2,2 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres coulissantes métal avec rupteur de ponts thermiques, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Surface : 3,87 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, U _{jn} : 2,5 W/m ² C, U _w : 2,9 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes pvc, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Surface : 2,58 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, U _{jn} : 1,9 W/m ² C, U _w : 2,2 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes pvc, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Surface : 2,79 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, U _{jn} : 1,9 W/m ² C, U _w : 2,2 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes pvc, orientée Nord, en survitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Surface : 0,92 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, U _{jn} : 1,9 W/m ² C, U _w : 2,2 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres oscillantes bois, orientée Nord, de toit double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Surface : 0,539 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, U _{jn} : 2,1 W/m ² C, U _w : 2,4 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes pvc, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Surface : 1,89 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, U _{jn} : 1,9 W/m ² C, U _w : 2,2 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes pvc, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Surface : 0,92 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, U _{jn} : 1,9 W/m ² C, U _w : 2,2 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes pvc, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulant aluminium Surface : 1,43 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, U _{jn} : 1,9 W/m ² C, U _w : 2,2 W/m ² C, b : 1	
			Caractéristiques des portes
	Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5,23 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 5,1 m,	

	Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 5,75 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 4,55 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 11 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 3,9 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 3,06 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 7,8 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 3,9 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 6,8 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,08, Linéaire : 30 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,08, Linéaire : 10 m
Caractéristiques de la ventilation	VMC SF Auto réglable après 82 Qvareq : 2, Smea : 2, Q4pa/m ² : 501, Q4pa : 501, Hvent : 73, Hperm : 10
Caractéristiques du chauffage	Pompe à chaleur géothermique avec programmeur Emetteurs : Planchers chauffants Re : 1, Rr : 1, Rd : 0,9, Rg : 4, Pn : 0, Fch : 0 Radiateur électrique à inertie NFC régulée, avec programmeur Re : 1, Rr : 1, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Combiné au système: Pompe à chaleur géothermique avec programmeur , réseau d'eau isolé Becs : 1902, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, lecs : 1,79, Fecs : 0, Vs : 300
Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation					
	DPE sur un immeuble ou ensemble immobilier		DPE par bâtiment à l'initiative		Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipes de comptages individuels		
Calcul conventionnel		X		X		
Utilisation des factures	X		X	X	X	

Pour plus d'informations
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **13/IMO/0201** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Quartier «Les Molles» 31110 CIER-DE-LUCHON.

Je soussigné, **ZIMMERMANN Celine**, technicien diagnostiqueur pour la société **DIAGEO Environnement** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Diagnostics	ZIMMERMANN Celine	Socotec Certifications	DTI / 1211-013	23/11/2017

- Avoir souscrit à une assurance (n° valable jusqu'au) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à Saint-Mamet , le **12/09/2013**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »